

NOUS SOMMES PRODUCTEURS DE LAIT

**PROJET DE LOI C-18, LOI
MODIFIANT CERTAINES LOIS EN
MATIÈRE D'AGRICULTURE ET
D'AGROALIMENTAIRE**

**PRÉSENTATION AU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Dr Réjean Bouchard, Ph. D.
Directeur adjoint, Politiques et production laitière
Les Producteurs laitiers du Canada

Le jeudi 30 octobre 2014



**Les Producteurs laitiers
du Canada**

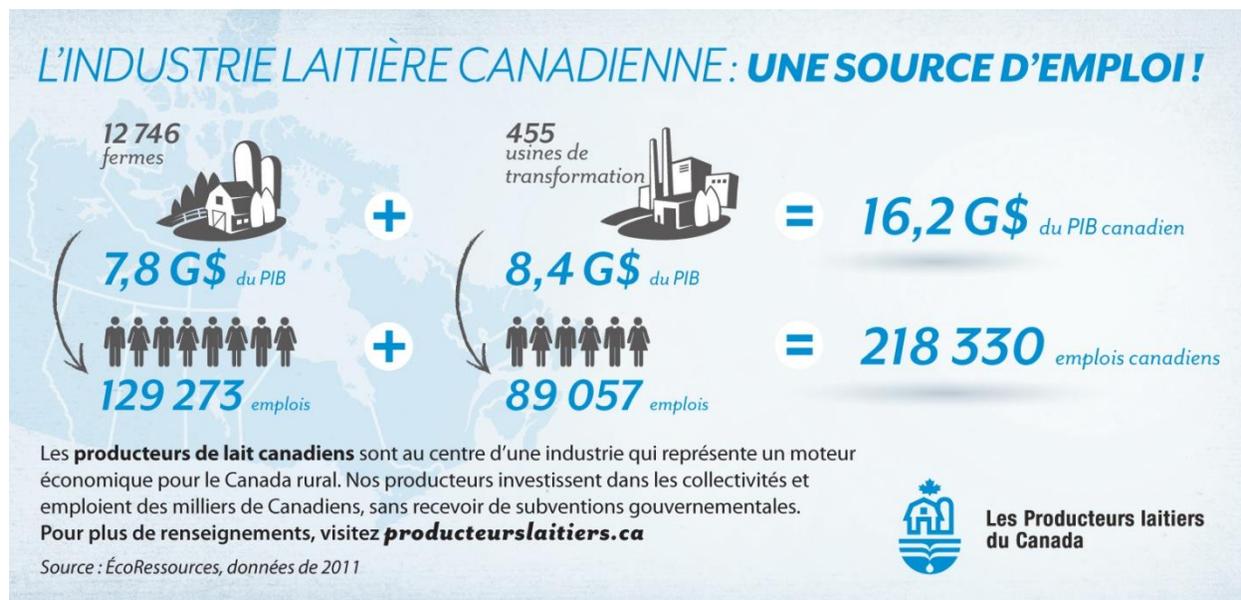
21, rue Florence
Ottawa (Ontario)
K2P 0W6



LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA (PLC)

Dirigé par des producteurs, pour les producteurs, Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) sont la voix des producteurs laitiers canadiens. Les PLC représentent les producteurs vivant sur plus de 12 000 fermes laitières au Canada. Les PLC mettent tout en œuvre pour rassembler les conditions stables qui favorisent l'industrie laitière canadienne d'aujourd'hui et de demain. Les PLC travaillent à maintenir des politiques qui favorisent la viabilité des fermes laitières et à promouvoir les produits laitiers et leurs bienfaits pour la santé.

LA CONTRIBUTION DU SECTEUR LAITIER À L'ÉCONOMIE CANADIENNE





UNE INDUSTRIE LAITIÈRE STABLE ET FORTE : UNE VALEUR POUR LES CANADIENS

- Dans sept provinces sur dix, le secteur laitier est au premier ou au second rang de l'économie agricole.
- Les fermes laitières canadiennes ont expédié 7,8 milliards de litres de lait en 2011, ce qui représente une hausse de 200 millions depuis 2009.
- La contribution du secteur laitier au PIB est passée de 15,2 G\$ en 2009 à 16,2 G\$ en 2011 et le nombre d'emplois est passé de 215 104 à 218 330 au cours de la même période.
- Chaque année, l'industrie laitière canadienne verse plus de 3 milliards de dollars en impôts municipaux, provinciaux et fédéraux.
- En Colombie-Britannique, 45 % des travailleurs agricoles sont des employés de fermes sous gestion de l'offre (lait, volaille, oeufs).
- Plus de la moitié des revenus du secteur agricole en Nouvelle-Écosse proviennent de secteurs sous gestion de l'offre. Le secteur laitier est à l'origine de 28 % de tous les revenus agricoles de la province.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, Amalgamated Dairies Limited (ADL) transforme près de 100 millions de litres de lait chaque année et emploie plus de 250 personnes.
- En Ontario et au Québec, le paysage est parsemé de milliers d'entreprises agricoles et de transformation.
- Les artisans fromagers de partout au Canada apportent des avantages économiques considérables aux collectivités locales.
- Les Canadiens dépensent 11,8 % de leur revenu disponible pour se nourrir, soit l'un des pourcentages les plus faibles du monde. Les produits laitiers représentent 1,07 % du revenu disponible.





PROJET DE LOI C-18

Les Producteurs laitiers du Canada tiennent remercier le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes pour avoir invité des producteurs de lait à s'exprimer sur le projet de loi C-18 qui est une loi modifiant d'autres lois qui touchent l'agriculture et l'agro-alimentaire.

La position des Producteurs laitiers du Canada sur le projet de loi C-18 est bien représentée par les remarques que M. Ron Bonnett, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, a formulées peu après le dépôt du projet de loi devant le Parlement en décembre 2012. S'exprimant sur les droits des sélectionneurs, M. Bonnett avait déclaré que la législation créait un bon équilibre entre les investissements des sélectionneurs dans la mise au point de nouvelles variétés et le droit des agriculteurs de conserver, de stocker et de conditionner les semences pour leur usage personnel. Les producteurs laitiers comptent sur l'amélioration continue des variétés de fourrages et de céréales pour accroître leur productivité.

La modification de la Loi relative aux aliments du bétail est un des éléments importants du projet de loi C-18 aux yeux des producteurs de lait. Le projet de loi C-18 va en effet entraîner un important remaniement de la réglementation régissant les aliments du bétail. Les Producteurs laitiers du Canada, à l'instar de l'industrie de la nutrition animale et d'autres productions animales et piscicoles, participent à des consultations exhaustives qui vont sans doute aboutir à un ensemble de règles adaptées à une industrie moderne de production et d'alimentation des animaux tout en protégeant la salubrité des aliments et la santé des consommateurs. Les Producteurs laitiers du Canada tiennent à souligner la prévoyance et le leadership dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments a fait preuve à l'égard de la modernisation de la réglementation sur les aliments du bétail. En ce qui concerne les règles sur la santé animale, les modifications proposées viennent combler des lacunes de la réglementation existante. Les producteurs de lait souhaitent une issue positive. Les modifications nécessitent une analyse et un examen minutieux afin de veiller à ce qu'elles n'aient pas d'effets négatifs sur d'autres facettes de la réglementation sur la santé animale.

Le concept « d'incorporation par renvoi » prévu au projet de loi C-18 est un élément d'intérêt particulier pour les producteurs de lait. Le raisonnement est excellent dans la mesure où les parties touchées sont consultées adéquatement et que leurs observations sont prises en compte. Il est clair que « l'incorporation par renvoi » va mener à une réduction de la période





de temps voulue pour modifier la réglementation pertinente. Toutefois, cette nouvelle approche doit être surveillée très attentivement par toutes les parties concernées.

Le projet de loi C-18 prévoit aussi la notion de « plans de contrôle préventif ». Au cours des dernières décennies, les producteurs agricoles et l'industrie de l'alimentation ont élaboré, avec l'appui du gouvernement, des programmes de salubrité des aliments reposant sur un ensemble de principes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques mieux connus sous l'abréviation anglaise HACCP. C'est en quelque sorte la pierre angulaire du système canadien de salubrité des aliments. Le concept de « plans de contrôle préventif » aborde des points délicats qui sont nouveaux pour les producteurs et qui nécessitent des discussions éclairées. Les producteurs sont préoccupés à l'idée de devoir mettre en place des « plans de contrôle préventif ».

À l'heure actuelle, les fermes laitières appliquent un programme de salubrité des aliments à la ferme qui s'appelle Lait canadien de qualité. Ce programme est en voie d'être intégré à un programme national englobant la qualité du lait, la salubrité des aliments, le bien-être des animaux, la santé animale incluant la biosécurité de même que les différents aspects de la durabilité, y compris les trois piliers que sont les ressources économiques, sociétales et environnementales. Les producteurs sont préoccupés par l'idée qu'un changement du fondement de la salubrité des aliments à la ferme pourrait toucher un programme national appelé « proAction ».

En terminant, il convient de communiquer clairement le processus et les critères sous-jacents. Les producteurs souhaitent obtenir une preuve écrite que nos programmes de salubrité des aliments à la ferme vont suffire à satisfaire aux exigences des « plans de contrôle préventif ». Les producteurs souhaitent avoir davantage d'information détaillée s'adressant directement aux producteurs au sujet des consultations de l'ACIA sur les enjeux soulevés ci-dessus.

